

PRÉSENT

Quotidien

BEL/LUX/ITA : 2.40 € - CH : 3.20 CHF - Canada : 3.60 \$ can - Dom avion : 2.60 € - Tom avion : 750 CFP

PRÉSENT

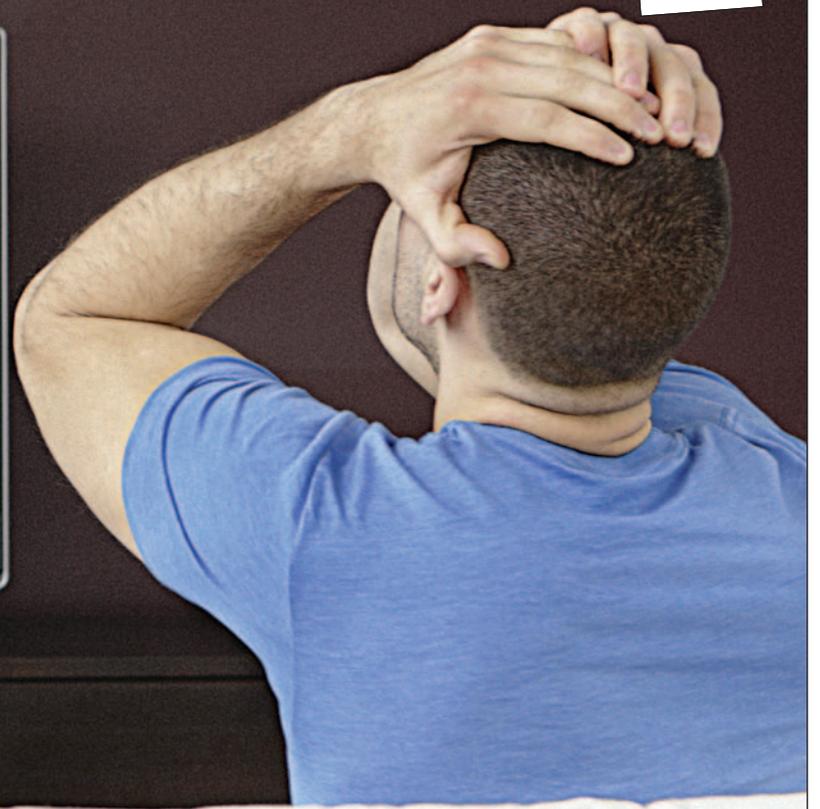
**Émeutes
migratoires
à Bruxelles**
Page 2

MERCREDI 15 AVRIL 2020 N° 9595 - 2,30 €

www.present.fr

UN MOIS FERME

P2



Fidèle à lui-même, Emmanuel Macron a noyé les maigres informations qu'il a données dans un discours long et flou.
Une date à retenir : le déconfinement commencera le 11 mai.

**700 000 PV
en 20
jours**

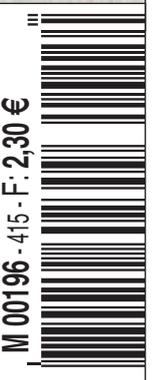
Page 3

**Des malades
sur le *Charles-
de-Gaulle***

Page 3

**Mensonges autour
de *Saint-Nicolas-
du-Chardonnet***

Page 4



Un discours d'un vide sidéral

■ **Benoît Busonier**
redaction@present.fr

VINGT-HUIT MINUTES. Le discours prononcé par le chef de l'Etat était long. Inversement proportionnel à la densité de son contenu. Dans les dix premières minutes, il a fallu se concentrer pour réussir à tirer la moindre information du laïus. Fidèle à lui-même, Emmanuel Macron a, avec une aisance parfaite, débité du vide. Le temps des discours énergiques du début du quinquennat, comme celui qu'il avait prononcé pour Arnaud Beltrame, semble dater d'une éternité. Ces discours étaient à l'époque écrits par Sylvain Fort, un auteur publié aux éditions Pierre-Guillemain de Roux bien connues de nos lecteurs, et gage d'une certaine qualité de style.

Peut-être est-ce en son souvenir qu'Emmanuel Macron a eu quelques éclairs de vérité, en particulier lorsqu'il a reconnu « des failles et des insuffisances. » Plus encore : « Etions-nous préparés à cette crise ? A l'évidence, pas assez. » Une manière de répondre non. « Mais, comme vous, j'ai vu des ratés, des lenteurs. [...] Nous en tirerons toutes les conséquences, le moment venu. » Des déclarations exaspérantes, car elles laissent toujours espérer une prise de conscience présidentielle, mais s'arrê-



tent toujours à quelques pas du concret. Les téléspectateurs durent patienter jusqu'à 20 h 10 pour avoir une première information, soit après huit minutes de pédalage dans la semoule : le début du déconfinement se fera à partir du 11 mai, soit dans un mois. C'est tout. Pas de précisions claires sur le calendrier envisagé, sur les métiers qui reprendront, sur les rassemblements privés ou publics

comme les mariages : le flou le plus absolu. A peine quelques indications, comme la réouverture des crèches, des collèges et lycées, mais pas de l'enseignement supérieur. Et le plus important, les bars ne sont pas près d'ouvrir.

Sur le plan financier, Emmanuel Macron a assuré qu'une aide particulière sera versée aux familles les plus modestes, et aux étudiants les plus précaires. Les sec-

teurs du tourisme et de l'hôtellerie, durement touchés, bénéficieront aussi d'aides. Enfin, le président a appelé à « l'annulation massive de la dette africaine ». La Corrèze aura moins que le Zambèze.

Vers 20 h 20, le président a désigné l'emploi massif de masques et de tests comme étant les clefs pour un déconfinement définitif. Il aura fallu quatre mois pour que l'Etat français finisse par le reconnaître, face au consensus mondial et à la réussite insolente des pays d'Extrême-Orient. Pour exemple, la Corée du Sud a organisé ce week-end des élections, avec des bureaux de vote sécurisés, où le matériel de protection individuelle et collective était largement distribué. Pas certain que Sibeth Ndiaye passe le printemps : la porte-parole ne peut pas être lâchée en pleine crise, mais ses initiatives désastreuses et mensongères ont été rattrapées par la réalité.

Enfin, dans les derniers instants, Emmanuel Macron a assuré qu'il avait pris conscience qu'il allait falloir changer, et faire émerger un nouveau monde. « Chacun va devoir se réinventer, et moi le premier. » Au programme de son chemin de Damas, la reconstruction d'une souveraineté industrielle, médicale, plus de social, et plus d'humilité. Encore eût-il fallu qu'il précisât quelle entité bénéficiera de cette souveraineté retrouvée. L'UE ou la France ? ■

Émeutes ethniques d'Anderlecht

Bruxelles sombre dans la barbarie

■ **Franck Delétraz**
franck-deletraz@present.fr

AEN CROIRE FABRICE CUMPS, le maire d'Anderlecht, cette commune de Bruxelles abandonnée à l'immigration et fief – avec la tristement célèbre Molenbeek – du parti Islam, la situation était dimanche... « clairement sous contrôle ». Une affirmation un peu rapide pour de nombreux responsables de la sécurité belge qui, après un week-end d'émeutes au cours duquel on a assisté à de véritables scènes de guerre contre la police, se sont vus contraints de mettre en place un « dispositif d'intervention renforcé » et ont dû faire appel à la police fédérale pour éviter d'être totalement débordés par les bandes ethniques.

Appels à « casser du flic » sur les réseaux sociaux

A l'origine de cette énième flambée de violences, le prétexte, devenu désormais banal, du contrôle de police qui dégénère. Ainsi, vendredi dernier, alors qu'une patrouille de police venait de lui demander à plusieurs reprises de s'arrêter, Adil, un « jeune » de 19 ans qui conduisait à vive allure un scooter à hauteur du quai de l'Industrie à Anderlecht, a pris la fuite à la vue des policiers qui se sont alors lancés à sa poursuite. Or, dans sa

course, le fuyard est entré en collision avec une deuxième voiture de police et a été tué lors du choc. Une mort accidentelle donc, mais qui a bien sûr immédiatement servi de prétexte aux bandes ethniques. C'est ainsi que, dès la nouvelle connue, et malgré le confinement actuellement imposé par le gouvernement belge à ses citoyens, les appels à se rassembler pour « venger Adil » et « casser du flic » se sont multipliés sur les réseaux sociaux, entraînant dès vendredi soir de graves heurts à Anderlecht. Une quarantaine de « jeunes », à peine arrivés sur les lieux, ont ainsi immédiatement caillassé les policiers et incendié une de leurs voitures, avant de mettre le feu à plusieurs autres véhicules.

Une arme de service volée et des coups de feu tirés

Samedi, de nombreux « jeunes » ayant répondu aux appels à manifester en plein confinement, les émeutes devaient reprendre avec encore plus de violence dans le quartier autour de la place Clémenceau, obligeant les unités anti-émeutes belges à recourir au canon à eau. Venues avec l'intention évidente de tuer, les bandes de voyous ethniques ont à nouveau caillassé les forces de l'ordre, incendié un véhicule de la police, détruit entièrement les vitres d'un commissariat, et, plus grave encore, volé dans l'un des véhicules de police pris d'assaut une arme de service avec laquelle ils ont ouvert le

feu. Comme l'a en effet raconté Patrick Evenepoel, le chef de corps de la zone de police Bruxelles-Midi, « à un moment donné, l'un de nos véhicules a été encerclé. Le chauffeur était seul à bord, parce que les gens qui occupaient le véhicule étaient sur le terrain. Il a été encerclé à une vitesse incroyable. [...] Avec une violence inouïe. » Pour sauver sa propre vie, le policier a dû quitter le véhicule, mais son arme de service était à bord. Une scène filmée par un témoin, et diffusée en boucle depuis sur Internet, sur laquelle on aperçoit effectivement un « jeune » s'emparer de l'arme à feu dans le véhicule, tirer à plusieurs reprises et prendre la fuite... Malgré le déploiement en urgence de nombreux renforts sur place, les affrontements se sont poursuivis dans la nuit de samedi à dimanche.

Une situation tellement grave qu'Adeline Roty, porte-parole de la zone de police Bruxelles-Midi, a admis que les autorités avaient été contraintes de mettre en place un « dispositif d'intervention renforcé » et de faire appel à la police fédérale ainsi qu'aux autres zones de police de Bruxelles pour obtenir un « appui supplémentaire », et éviter ainsi d'être débordées par ces émeutes qui ont fait plusieurs blessés dans les rangs des forces de l'ordre dont au moins deux graves, et ont donné lieu à l'interpellation samedi d'une soixantaine de voyous ethniques, pour la plupart mineurs, pour port d'arme prohibé et incendie volontaire. ■

Confinement**Plus de 700 000 PV en vingt jours !**

Le nombre de verbalisés pour non-respect du confinement (135 euros à la première infraction, tout de même !) dépassait les 650 000 à la veille de Pâques. Ce volet de la lutte contre le Covid-19 est celui qui suscite le plus de mécontentements : d'un côté on assiste à la violation impunie des règles par dealers, zadistes, racailles, clandestins et consorts, de l'autre on punit des braves gens sans défense. Jamais l'arbitraire n'a été aussi manifeste.

■ **Francis Bergeron** francis.bergeron@present.fr

On ne sait par où commencer pour traiter cette question qui revient dans toutes les conversations. La litanie des passe-droits, on la connaît : elle est le fruit d'un rapport de force entre la police et les contrevenants.

Quelques exemples ? A Bretignolles-sur-Mer, en Vendée, vingt gauchistes occupaient depuis octobre un terrain municipal, pour s'opposer à la construction d'un port. La gendarmerie est intervenue le 8 avril pour faire évacuer le terrain, après l'attaque de zadistes avinés contre un couple. Le terrain a été dégagé mais, nous signale notre correspondant local, aucun PV n'a été dressé à l'encontre des vingt délinquants, malgré l'évident non-respect du confinement. Le 9 avril, une voiture de police passe dans le quartier du Clos Toreau à Nantes. Elle découvre une quinzaine de jeunes en train de jouer au football, pendant que d'autres prépa-



rent un barbecue. Les policiers n'ont pas le temps de sortir de leur voiture qu'ils sont bombardés de pierres et de débris ramassés sur le terrain. Ils sont obligés de fuir. La vitre arrière du véhicule est brisée. Bien évidemment, aucun PV

n'est dressé pour non-respect du confinement, les policiers étant déjà heureux de s'en sortir indemnes. Même chose à La Castellane à Marseille, jeudi dernier : la police débarque parce qu'on lui a signalé des rassemblements de plusieurs dizaines de « jeunes ». Il s'agit en fait du marché traditionnel... de drogue. Les policiers sont accueillis par des jets de bouteilles et de pierres. Comme le confinement a abouti à la fermeture des « marchés » d'approvisionnement de plus petite dimension, les fournisseurs et les clients n'hésitent pas à faire plusieurs dizaines de kilomètres pour se réapprovisionner.

« Gens du voyage »

En Loire-Atlantique et dans les Deux-Sèvres, les éleveurs de moutons sont confrontés à des vols massifs de leurs bêtes. Chaque nuit, profitant du confinement des habitants, des bandes équipées de monospaces partent en maraude pour capturer des moutons. Une centaine de têtes disparaissent ainsi chaque semaine. Les carcasses sont parfois retrouvées chez les « gens du voyage », comme on dit pudiquement. Mais, dans ce monde clos, il est impossible de savoir qui a procédé à ces opérations de vol organisé, d'autant que toute la communauté en a profité. Ici, seuls les moutons sont confinés, avant d'être mangés.

Les clandestins et autres sans-papiers ne risquent rien, de fait, à se déplacer sans attestation puisqu'ils sont insolubles, n'ont pas de domicile officiel, et n'exécutent pas les éventuels jours de prison écopés. Ainsi à Saint-Nazaire, le 28 mars, un Marocain était arrêté pour la quatrième fois en huit jours. Il fait l'objet d'une procédure d'obligation de quitter le territoire, et a récolté 45 jours de prison en comparution immédiate. Mais, en l'absence d'emprisonnement effectif comme d'expulsion, il est reparti vivre sa vie dans les rues de la ville, sans attestation. Comme des centaines d'autres.

Les cigarettes : produits de première nécessité !

De l'autre côté, vous avez la masse de braves gens qui ne savent comment comprendre des règles qui changent tout le temps (voir le libellé modifié des attestations) et qui sont sujet à interprétations. Des infirmiers et médecins sont verbalisés bien qu'ayant leur justificatif de déplacement professionnel mais faute... d'auto-attestation ! Des cyclistes sont verbalisés parce que les policiers supputent qu'avec une bicyclette on peut dépasser le rayon d'un kilomètre autour du domicile autorisé. Des déplacements avec enfant sont autorisés ici et interdits là. Une personne venue chercher un test de grossesse en pharmacie est verbalisée car le test de grossesse n'est pas un produit de première nécessité (mais les cigarettes le sont). L'activité physique hors du domicile dans la limite d'une heure et dans un rayon d'un kilomètre de son domicile a pu faire l'objet de verbalisation parce que la personne la pratiquait en jeans et pas en tenue de sport.

A La Baule des personnes âgées sont verbalisées parce qu'elles se sont assises sur un banc en attendant le conjoint entré dans une pharmacie : être assis sur un banc n'est pas « une activité physique individuelle ». Etc. Le flou entretient des écarts d'interprétation considérables et laisse à tous un sentiment d'arbitraire total. La période est certes exceptionnelle, mais elle demande un peu de discernement. Et demander à un policier de comprendre et de faire preuve de ce discernement peut donner lieu à une aggravation de l'amende.

Seuls 30 % des PV sont recouverts. Mais, comme trop souvent, les personnes honnêtes et de bonne foi payent, tandis que les zadistes, dealers et autres racailles mettent le PV (quand il leur en est délivré un) au caniveau dès que les policiers sont hors de vue. ▀

Coronavirus à bord du Charles-de-Gaulle**Des marins bientôt sanctionnés ?**

■ **Franck Delétraz**

frank-deletraz@present.fr

APRÈS L'ANNONCE vendredi dernier par le ministère des Armées de la présence d'une cinquantaine de marins testés positifs au coronavirus à bord du *Charles-de-Gaulle*, notre porte-avions nucléaire a regagné Toulon dimanche après-midi, soit une dizaine de jours avant la date prévue, et l'ensemble de son équipage doit être placé en quatorzaine. Si les autorités sanitaires s'interrogeaient toujours mardi matin sur l'origine de cette contamination à bord d'un navire où l'équipage était confiné et sans contact avec l'extérieur, il semble qu'elles privilégient de plus en plus l'hypothèse d'une contamination lors d'une escale effectuée à Brest entre le 13 et le 16 mars. Si, à cette date, le confinement n'avait pas encore été officiellement déclaré par le président de la République,



le commandant de bord du *Charles-de-Gaulle* avait cependant pris les devants en annulant les rencontres des personnels avec leurs familles et en n'autorisant les marins à quitter le bord que sous certaines conditions. Or, certains marins n'auraient pas respecté ces consignes...

Une attitude qui pourrait bien leur valoir aujourd'hui d'être sanctionnés car, a expliqué sur Europe 1 le général Dominique Trinquant, « c'est grave, d'autant plus qu'on parle de militaires qui connaissent l'importance de leur mission ». ▀

Semaine pascale

■ AB V.B. ab-v-b@present.fr

Mercredi de Pâques

« Alors le disciple que Jésus aimait dit : c'est le Christ ! » Nous sommes lents à nous rendre compte de cette grande et sublime vérité : le Christ est encore, en quelque sorte, marchant au milieu de nous et, de sa main, de son regard ou de sa voix, nous faisant signe de la suivre. Nous ne comprenons pas que cet appel du Christ est une chose qui se réalise tous les jours, aujourd'hui comme autrefois. Nous en sommes à croire que c'était bon au temps des apôtres ; mais aujourd'hui nous ne croyons plus à ce phénomène divin, nous ne sommes plus attentifs à rechercher s'il ne s'opérerait pas à notre sujet ; la foi fait défaut et nous ne voyons plus. Nous n'avons plus d'yeux pour voir le maître... Bien différent fut l'apôtre que Jésus aimait. Il reconnut le Seigneur quand tous les autres ne le reconnaissaient pas. Pour reconnaître Jésus, il faut avoir répondu à son appel par l'amour. ▮



■ Anne Le Pape ane-le-pape@present.fr

■ Quelle aubaine ! On dénonce les méchants catholiques qui ne respectent pas les lois. Alors que les médias gardent le silence sur le non-confinement évident d'une partie de la population (voir l'article de Francis Bergeron en page 3 de ce numéro), en chœur – *Le Figaro, Libération, La Croix, etc.*, à la suite du *Point* qui a sonné l'hallali –, ils se sont tous précipités dimanche pour crier haro sur le baudet traditionaliste, reprenant la même antienne : les voisins de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet auraient



Vigile pascale à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

dénoncé une messe clandestine (tellement clandestine que retransmise en direct) pour avoir entendu jouer l'orgue durant la nuit pascale. Echo illustré par une photo, comme il se doit, montrant la nef de Saint-Nicolas pleine de fidèles... avec en tout petit la mention précisant la date : « photo d'archives 2009 ». Or la veillée pascale était enregistrée pour les fidèles confinés, comme dans de nombreuses autres paroisses, et l'orgue résonnait comme il le fait durant chaque nuit pascale pour célébrer la Résurrection. On ne pouvait donc reprocher au clergé de la paroisse le déroulement de la cérémonie elle-même, parfaitement autorisée

Brèves de parvis

(comme semblait l'ignorer le commissaire venu sur place), mais seulement la présence de fidèles si tel était le cas. Une verbalisation a été annoncée mais n'a pas encore pris effet.

■ Le métropolitain Paolo Pezzi, (voir photo ci-contre) archevêque d'origine italienne et de nationalité russe, est ordinaire de l'archidiocèse de la Mère de Dieu à Moscou, qui regroupe les doyennés et paroisses catholiques de la Russie d'Europe septentrionale, soit près de 100 000 personnes sur 1,5 million de Russes se déclarant catholiques. Bien placé pour le faire puisque, missionnaire sur place, il a présenté un doctorat en décembre 1990 sur « le catholicisme en Sibérie », il rappelle à l'occasion de Pâques les difficultés pour vivre sa foi à l'époque des persécutions soviétiques, lorsque de petites communautés et familles « se retrouvaient ensemble dans la clandestinité ou le soir tombé, fermant la porte de la maison » pour prier « sans la consolation des sacrements ». Ces catholiques avaient à l'époque non pas une foi diminuée, mais « très forte et très vécue », en dépit de leur nostalgie des sacrements. Alors que les fidèles sont confinés, privés des sacrements et de la proximité tangible des autres chrétiens, le souvenir de cette foi ardente et solide doit être « source d'enseignement aujourd'hui », estime le prélat.



■ Pour Pâques, quelques prêtres ont été autorisés à célébrer dans le Saint-Sépulcre, à Jérusalem, lieu de culte partagé entre les franciscains, les Arméniens et les orthodoxes, fermé depuis le 25 mars.

■ Pour célébrer Pâques, à l'invitation de la ville et du Duomo de Milan, le ténor italien aveugle Andrea Bocelli a fait résonner des chants chrétiens dans la cathédrale vide de Milan, la plus grande cathédrale du centre de la zone de l'épidémie en Italie. Il a chanté le *Panis angelicus* de César Franck, l'*Ave Maria* de Gounod, le *Sancta Maria* de Pietro Mascagni, le *Domine Deus* de Rossini ainsi que *Amazing Grace* de John Newton. ▮

GAROVIRUS

Loin du blabla des commentateurs TV et des bobards en tout genre, *Présent* fait le point chaque jour sur l'épidémie du coronavirus. En France, et dans le monde.

■ **Bilan.** Au 28e jour de confinement, la France enregistrait 14 967 décès liés au coronavirus pour un peu plus de 98 000 cas détectés. Après une décrue, le nombre de personnes hospitalisées en réanimation a à nouveau bondi : 6 821 (+ 227 en 24 heures).

■ **Selon l'expert britannique Jeremy Farrar**, le Royaume-Uni se dirige vers une diffusion très large du Covid-19, qui pourrait aller au-delà des statistiques italiennes et espagnoles. (BBC)

■ **Bons élèves.** Parmi les pays ayant le mieux géré la crise sanitaire, on trouve l'Australie, la Norvège et

l'Autriche. Ils ont appliqué un confinement ferme sans attendre un grand nombre de cas. Une prudence qui se réveille payante. (*Financial Times*)

■ **1984.** Comme nous l'évoquions ces dernières semaines, le gouvernement français envisage toujours de créer une application de traçage numérique via les téléphones portables, baptisée « Stop Covid ». Il pourrait pour cela s'appuyer sur un partenariat avec Apple et Google. Selon la rhétorique habituelle, les esprits sont préparés progressivement : on parle de « phase exploratoire » puis on certifie l'anonymat et l'on insiste sur l'efficacité de tels dispositifs dans d'autres pays. Singa-

pour, la Corée du Sud et bien entendu... la Chine, où le contrôle numérique des populations est devenu systématique.

■ **L'épidémie de bon sens qui touche nos élites tiendra-t-elle longtemps ?** Le commissaire européen Thierry Breton a ainsi souhaité sur RTL que l'Europe puisse « être autosuffisante pour la production de masques », puisque « nous allons cohabiter avec le virus ». Localisme et souveraineté retrouvée devraient être les « fruits » de cette crise inédite. En changeant d'élites ? ▮



PRÉSENT

5, rue d'Amboise - 75002 Paris
Téléphone : 01.42.97.51.30

Directeur (1981-2013) : Jean Madiran (†).
SARL PRÉSENT pour 99 ans au capital de 135 555 €,
sise 5 rue d'Amboise, 75002 Paris.

Gérant : Françoise Pichard.
Imprimerie Riccobono - 93120 La Courneuve.

Dépôt légal : 2e trimestre 2020.
CPPAP : 0518 C 83178 - ISSN : 07.50.32.53.

Directeur de la publication : Françoise Pichard.
Rédacteur en chef : Samuel Martin.
Directeur du jour : Benoît Busonier.

Abonnement Premium

Papier et numérique
+ Hors-Série
(6 parutions par an)
+ Calendrier

Abonnement illimité par
prélev. mensuel : 32 €
6 mois : 209 €
1 an : 349 €

Abonnement classique

PAPIER ET NUMÉRIQUE

1 mois : 30 €
abonnement illimité par prélèvement mensuel
3 mois : 103 €
6 mois : 190 €
1 an : 329 €
2 ans : 580 €
2 ans, abonnement de soutien : 1 200 €

Abonnement Parrainage

PAPIER ET NUMÉRIQUE

3 mois : 83 €
6 mois : 170 €
1 an : 309 €

Avec nom
du parrain obligatoire

Abonnement Internet

1 jour : 1,20 €
1 mois : 14 €
3 mois : 37 €
6 mois : 66 €
1 an : 99 €



Des masques. Dans une supérette de Rabat...

■ Alain Sanders
alain.sanders@present.fr

Maroc : d'un « M » qui veut dire « masques »

Le masque pour tout le monde ? A condition d'en avoir... Eh bien, le Maroc, qui en produit désormais cinq millions par jour, en a (et on peut même dire qu'il en a aussi au sens hémirgurgicaux de protection sont ainsi disponibles dans quelque 7 000 commerces de proximité. A 140 dirhams les cent, soit moins de 13 euros. Le masque est à 1,4 dirham l'unité (14 centimes d'euro). Dans de telles conditions, le décret royal sur l'obligation du port du masque pour toutes les personnes autorisées à se déplacer en dehors de leurs lieux de résidence, a été favorablement accueilli par la population. Dans le même temps, les autorités marocaines qui, à la différence des autorités françaises, ne traitent pas leurs concitoyens comme des brêles infantilisées, ont mis en place une pédagogie sur le port du masque jusque dans les blebs les plus reculés.

On y explique que les masques dits chirurgicaux ont une durée de vie de trois à quatre heures, que les masques de type FFP2 doivent être changés au bout de huit heures, que les masques – quels qu'ils soient – doivent absolument et

immédiatement être changés s'ils sont humides ou mouillés, etc.

Dans le même temps, l'armée et la police font respecter le confinement avec une rigueur qui ferait frémir en France (et je ne parle même pas des banlieues ethniques où les préfets ont tout simplement reçu l'ordre de ne pas intervenir). Tolérance zéro : des blindés continuent de patrouiller dans les rues des grandes villes, ce qui suffit à calmer les éventuels récalcitrants.

Citons quelques-unes des mesures prises par le Maroc, des mesures qui sont l'honneur d'un pays qui ne se targue pas, lui, de vouloir donner des leçons au monde : 8 000 chambres d'hôtel mises à la disposition du personnel médical ; installation – en un temps record – d'hôpitaux de campagne ; villes désinfectées à intervalles réguliers ; carburant et abonnements téléphoniques gratuits pour le personnel médical ; impôts (et toutes autres cotisations) reportés ; crédits reportés ; contrôles quotidiens des prix dans les commerces ; l'Etat prend intégralement en charge les frais d'hospitalisation et de traitement des patients quels que soient leurs revenus ; etc.

Sans oublier l'annulation totale des loyers des *habous*. Précisons, pour ceux qui ne seraient pas des familiers de l'institution juridique marocaine, que le *habous* (qu'on appelle *wakf* au Moyen-Orient) est une institution de droit musulman. Le principe en est que le propriétaire d'un bien (mobilier, immobilier, etc.) le rend inaliénable pour en affecter la jouissance au profit d'une œuvre pieuse (ou d'utilité générale). Pour résumer : l'annulation des loyers des *habous* concerne des millions de personnes (et pas les plus aisées).

Et la vie politique du royaume ? Elle n'est pas figée. S.M. Mohammed VI vient même de procéder à un mini-remaniement en limogeant le ministre de la Culture, Hassan Abyaba. Chargé un temps d'être le porte-parole du gouvernement, Hassan Abyaba a accumulé les bourdes, les erreurs, les affirmations hasardeuses. Une sorte de Sibeth Ndiaye – en moins mauvais quand même – à la sauce marocaine ? Exactement. La différence, c'est que Macron la maintient en place et qu'on se la coltine comme une des sept plaies d'Égypte. ▀

ALORS QUE L'ON CONTINUE de nous enfumer avec les masques (que l'on n'a d'ailleurs pas) qui seraient recommandés tout en ne l'étant pas, mais en l'étant quand même, le Maroc a tranché depuis plus de deux semaines : ce sera le masque pour tout le monde.

CORONAVIRUS

Amélioration progressive de la situation en Italie

■ Olivier Bault
olivier-bault@present.fr

L'ITALIE A DÉPASSÉ LUNDI la barre des 20 000 décès liés au coronavirus, avec un total de 20 465 morts lundi soir, dont 566 décès au cours des dernières 24 heures. C'était plus qu'au cours des 24 heures précédentes, mais presque deux fois moins qu'au plus fort de l'épidémie. La meilleure nouvelle, c'est la baisse, pour le dixième jour de suite, du nombre de patients en soins intensifs : 3 260 personnes, soit 83 de moins que la veille. Depuis le début de l'épidémie en Italie, 159 516 personnes ont été testées positives au coronavirus SARS-CoV-2 (contre 136 779 en France) et 35 435 sont considérées comme guéries. Entre dimanche et lundi, 3 153 personnes ont été diagnostiquées malades du Covid-19, un nombre quotidien en baisse malgré l'augmentation du nombre de tests réalisés et même si, comme pour les décès, cette baisse se fait en dents de scie.

Vendredi, le Premier ministre Giuseppe Conte a annoncé la prorogation jusqu'au 3 mai des mesures de restriction destinées à contenir l'épidémie. Ces mesures

concernent la limitation des déplacements, la fermeture des écoles et l'arrêt de toutes les activités jugées non essentielles, même si à partir du mardi 14 avril certains commerces et services sont autorisés à reprendre leurs activités : librairies, papeteries, magasins de vêtements pour enfants, fabricants de machines agricoles, et quelques autres encore, de même que l'activité des usines avec des cycles de production continus, le transport des marchandises en stock, les activités de gardiennage, manutention, nettoyage, etc. Certaines régions, comme la Lombardie et le Piémont dans le nord du pays ou la Campanie dans le Sud, ont toutefois décidé de conserver des restrictions plus strictes. La Vénétie relâche un peu les mesures de confinement, mais avec certaines limites par rapport au décret du gouvernement. Pour toutes les activités qui reprennent, les mesures d'hygiène et de distance entre les personnels devront être respectées.

Parmi les conséquences de l'épidémie, l'Italie gouvernée par la coalition de gauche PD-M5S a décrété le 7 avril dernier la fermeture de ses ports aux immigrants illégaux, comme au temps de la coalition Ligue-M5S, quand Matteo Salvini était ministre de l'Intérieur. Le gouvernement de Giuseppe Conte estime en effet que le

pays n'est plus une zone sûre et ne remplit donc pas les conditions pour le débarquement des personnes récupérées en mer. Cette interdiction restera en application jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire pour les navires battant pavillon étranger et les personnes récupérées en mer en dehors de la zone de secours italienne. Le 9 avril, Malte suivait l'exemple italien en fermant ses ports aux bateaux transportant des immigrants illégaux. Les décisions prises par Rome et La Valette intervenaient alors que l'*Alan Kurdi*, navire de l'ONG allemande Sea-Eye, avait récupéré 150 personnes au large de la Libye le 6 avril. Le dimanche 12 avril, l'Italie refusait toujours le débarquement aux immigrants clandestins amenés par l'*Alan Kurdi* et annonçait leur transfert sur un autre navire où ils seront mis en quarantaine. Toute la semaine, l'Italie avait exigé sans succès que l'*Alan Kurdi* se rende en Allemagne puisque c'est son pays d'attache. Le gouvernement Conte tiendra-t-il bon ? Déjà, après des naufrages signalés ce week-end, 26 députés et sénateurs de la majorité de gauche demandent au gouvernement de rouvrir les ports. ▀

PRÉSENT *Le nouveau hors-série de Présent*

SI MINUTE M'ÉTAIT CONTÉ

Les moments forts d'un livre journal

SI MINUTE M'ÉTAIT CONTÉ

Les moments forts d'un livre journal

■ Disponible en kiosque et sur www.present.fr

■ L'abonnement Premium à *Présent* comprend les six hors-série annuels.

Google et Apple s'associent pour une surveillance de masse



■ **Arnaud Raffard de Brienne**
raffard-brienne@present.fr

LES SITUATIONS de crise représentent, pour certains, des occasions privilégiées de renforcer encore la surveillance généralisée des populations. Pour d'autres, ce serait plutôt l'occasion de réaliser de bonnes affaires. Dans le but déclaré de ralentir l'épidémie du Covid-19, le Contrôleur européen de protection des données a ouvertement appelé les Etats membres à mettre au point dans les meilleurs délais une application mobile européenne destinée au traçage des malades porteurs du virus. Pour Google et Apple, deux poids lourds américains du numérique, membres du tout-puissant groupe restreint des GA-FAM – Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft –, c'est de business qu'il s'agit, et ils se sont aussitôt déclarés sur le point de mettre en œuvre « Contact tracing » une application de traçage des personnes infectées par le Covid-19. Disponible fin mai, l'outil sera capable de géolocaliser et suivre un nombre illimité d'individus porteurs d'un smartphone, sous réserve qu'ils aient simplement activé la fonction localisation. Joignant la preuve à l'intention, Google vient très opportunément de publier « Community Mobility Reports », une analyse très poussée sur l'impact du confinement et ses conséquences sur la mobilité des habitants de 131 pays. Un rapport d'une précision aussi époustouflante qu'inquiétante.

Après avoir émis des réserves fin mars sur la mise en œuvre d'un pareil dispositif de suivi, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), égale à elle-même, se déclare finalement favorable à l'application, à la condition qu'elle repose sur un consentement libre et éclairé des citoyens et demeure facultative, ce qu'elle sera vraisemblablement dans un premier temps. Mais sans doute dans un premier temps seulement. Après le test de grande ampleur sur le degré de soumission de peuples astreints à une mesure inédite de confinement, la France s'apprête donc à géolocaliser sa population et à en tracer les membres. L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), dirigé jusqu'en juillet 2018 par Yves Lévy, époux à la ville d'une certaine Agnès Buzyn, ne parvient pas davantage à rassurer lorsqu'il explique que l'utilisation des données téléphoniques sera « probablement » anonyme.

Gageons que cette mesure de surveillance, inimaginable en temps normal, emportera l'assentiment d'une bonne partie de nos concitoyens prêts à toutes les soumissions et à l'abdication de leurs libertés résiduelles en échange d'une hypothétique sécurité et de la promesse d'une relative tranquillité.

Google, chantre de la vie privée ?

Malgré ses incantations et appels répétés au respect de la vie privée et à la confidentialité, comment faire confiance à

Google dont l'empire hégémonique repose précisément sur la collecte, le traitement, le classement et l'analyse de données massives collectées dans le monde entier ? Chacun peut, pour s'en convaincre, consulter l'historique de ses déplacements car Google mémorise nos trajets quotidiens, nos voyages, les endroits fréquentés avec régularité, les heures d'arrivée et départ, le moyen de transport utilisé, les arrêts et changements... Sans parler de nos recherches sur Internet, nos goûts, nos préférences, nos loisirs. Quant à Apple, le célèbre fabricant à la pomme de terminaux numériques, PC, smartphones, tablettes, en dépit de sa résistance durable et de son refus de livrer à l'administration américaine et notamment aux services de renseignement les clefs d'accès à ses smartphones, il est vraisemblable qu'il ne puisse les empêcher d'avoir accès aux informations et documents stockés en ligne (cloud) et aux données bancaires. Son association opportuniste avec Google ne présage rien de fameux pour les libertés individuelles. Enfin, en ce qui concerne les grands opérateurs de téléphonie et fournisseurs d'accès Internet, voici des années qu'il leur est loisible de suivre le moindre de nos déplacements et d'écouter nos conversations comme notre environnement. Il y a quelques années déjà, le dirigeant du plus important opérateur français de téléphonie et d'Internet avouait, dans une émission télévisée, à une heure de grande écoute, qu'il suffit aux services autorisés de disposer d'un code à quatre chiffres pour transformer n'importe quel

téléphone portable ou smartphone en micro d'ambiance. Leur soumission et leur bienveillance à l'égard des services de renseignement, auxquels ils ne peuvent rien refuser, ne sont plus à démontrer. Le seul moyen d'échapper à cette surveillance électronique consiste à laisser chez soi son téléphone tant que pareille audace demeurera tolérée. Le sera-t-elle longtemps lorsque l'on sait qu'à Moscou et dans ses environs, par exemple, douze millions d'habitants se sont vus contraints d'installer sur leurs smartphones une application de *tracking* destinée à pister leurs moindres déplacements ? L'étau se resserre.

Edward Snowden, le célèbre lanceur d'alerte américain réfugié en Russie après avoir dénoncé la surveillance mondiale pratiquée par la National Security Agency (NSA) à laquelle il avait largement œuvré avant de délivrer au monde ses révélations, ne croit pas un instant à l'aspect temporaire de ces mesures de surveillance édictées sous le prétexte d'une lutte contre la pandémie, persuadé de plus qu'il y aura toujours une mauvaise raison – terrorisme, insécurité, santé – de maintenir les dispositifs de surveillance les plus intrusifs qui soient. L'homme qui s'est lui-même trouvé au cœur des services américains de surveillance et de mise sur écoute planétaire résume la situation en affirmant que non seulement les données collectées seront bien entendu conservées mais que ce qui se prépare en ce moment constitue « l'architecture de l'oppression ». On ne peut être plus clair. ▀

Le coup d'œil de Philippe Randa

philippe-randa@present.fr

Dettes : le recours au principe de la remise jubilaire

« PLUS D'IMPÔT, plus de travail... Comment va-t-on payer l'addition du coronavirus ? », s'interrogeait BFMTV le 6 avril dernier... Oui, comment ? Mais aussi, qui ? Quand ? Questions récurrentes en une époque où l'on a « interdit » – de fait ! – de travailler. Restez chez vous, braves gens, l'Etat fait tourner la planche à billets : « La pandémie fait exploser les déficits publics des pays européens. L'absence de solidarité entre Etats est compensée par la BCE, qui rachète massivement les dettes émises sur les marchés », écrit *Alternatives économiques* qui ajoute néanmoins : « Cela suffira-t-il ? »

Alors, quoi ? Faire payer l'ennemi vaincu ? Rappelons-nous le célèbre « L'Allemagne paiera ! », lancé après la Grande Guerre. On sait ce qu'il advint de cette exigence de matamores...

A-t-on les moyens de présenter l'addition à la Chine où est apparu le coronavirus ? Et celle-ci, dont on peut fortement douter de l'acceptation d'un tel ukase, en aurait-elle d'ailleurs les moyens au regard des sommes colossales en jeu ?

Et donc, qui va payer ? Les contribuables de toutes les nations ? En a-t-il jamais été autrement, d'ailleurs ? A moins, bien évidemment, que, à l'impossible nul n'étant tenu, de telles dettes publiques irremboursables soient tout simplement effacées.

Ce ne serait pas une première historique : lors de trop grandes périodes de troubles liés au poids de la dette, celle-ci a déjà été « effacée ». On retrouve même les traces de ces mouvements dans la Bible, soit *la pratique du jubilé* et le principe de *la remise jubilaire*.

D'ailleurs, en 2012, François Buonomo le suggérait déjà dans un article des *Echos* : « Le recours à une pratique exceptionnelle dans le monde antique peut redonner un sens emblématique à la civilisation européenne. »

A défaut de rebond monétaire, un rebond civilisationnel ? Et pourquoi pas !



CONFINEMENT C'est l'an I du tout-numérique

Pour la première fois, les abonnements à *Présent* via Internet explosent. En un mois, le nombre de nos abonnés à la version numérique a doublé. Les lecteurs ont compris que, dans un contexte où l'achat chez son marchand de journaux est devenu un acte que l'on nous présente comme à la limite de l'héroïsme... ou de la faute sanctionnable, il est souhaitable de pouvoir s'assurer de la lecture de son quotidien sous sa version numérique aussi.

■ Francis Bergeron
francis-bergeron@present.fr

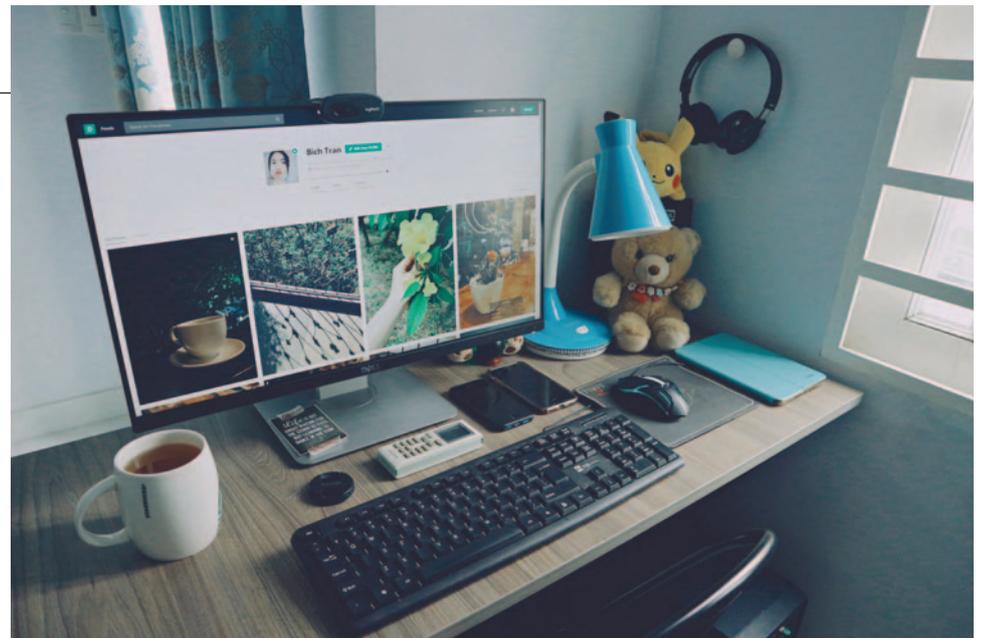
DEPUIS LE 25 MARS, la vente en kiosque du quotidien est d'ailleurs suspendue. Le lecteur n'a plus que le choix de l'abonnement (numérique et/ou papier) s'il veut lire *Présent* chaque jour. Or les abonnés papier déplorent actuellement, comme tous les Français, de graves aléas dans la livraison du courrier, et donc de *Présent*. Le service public du courrier quotidien n'est plus assuré. Les lecteurs ont compris tout cela, et s'orientent massivement vers la formule permettant l'accès au numérique. Dès la veille, vers 13 heures, ils peuvent lire *Présent* du lendemain, quitte à en reprendre la lecture, de façon plus confortable, sur papier... dès son arrivée dans la boîte aux lettres. On peut s'en réjouir ou le regretter, mais l'une des conséquences directes de la crise sanitaire, c'est bien l'irréversible progression du numérique, sur le plan de la presse écrite, mais aussi dans toute une autre série d'aspects de notre vie moderne.

Le confinement a bouleversé les règles : dans la société de « l'après », restera désormais privilégié le déplacement du prestataire plutôt que celui du client, du consommateur, la commande en ligne plutôt que l'achat en rayon de grandes surfaces ou en boutique de proximité. Le « drive » (les courses en ligne) a explosé, et cette pratique devrait devenir plus ou moins la norme. De même qu'Amazon a tué les librairies de quartier, de même le « drive » risque d'affaiblir les petites marques, les produits locaux, les aliments plus rares, au profit des incontournables, et des basiques. Car faire ses courses en ligne, c'est évidemment cocher des cases, et cocher des cases, c'est cibler les produits indispensables, identifiés.

Télétravail : la règle deviendra l'exception

Sur le plan professionnel, nous allons assister à l'exacte inversion des pratiques dominantes : le télétravail était autorisé dans un strict cadre contractuel et opérationnel. Dans « l'après », le travail dit « en présentiel » ne s'opérera que quand il n'y aura pas la possibilité de faire autrement. La règle deviendra l'exception.

Outre le fait de moins exposer aux crises sanitaires ou aux grèves des transports (bien plus fréquentes), le télétravail à grande échelle va favoriser les économies de



loyers pour les entreprises, faire chuter les accidents de trajets, et certains types d'accidents professionnels, faire gagner du temps utile à tous, désengorger les transports en commun, etc. L'inconvénient majeur, on le connaît aussi : ce sera un nouveau bond en avant de l'individualisme, une adhésion de plus en plus ténue aux valeurs de l'entreprise.

Le confinement a aussi favorisé les téléservices, y compris dans les domaines les plus improbables : par la force des choses, les médecins se sont mis à la téléconsultation. Cette pratique est désormais cent fois plus utilisée qu'avant le coronavirus (100 000 consultations par jour actuellement). Tous les types de conseils, de consultations, de recherches d'expertises ont évolué vers cette pratique, faute de pouvoir agir autrement. Pour les dentistes, ce sera certes plus compliqué...

Sur le plan judiciaire et pénal, les plaintes sont déposées désormais sous forme de « préplaintes » en ligne, et il n'y aura pas de retour en arrière dans ce domaine non plus. Les policiers semblent indiquer que le dispositif fonctionne plutôt bien. Les notaires se penchent pour leur part sur la possibilité d'exercer leur profession avec un recours presque systématique à la visioconférence. Ces dernières semaines, beaucoup de procès se sont opérés sans avocats, avec une présence physique réduite au minimum. Peut-on en conclure que les jugements rendus en seront altérés ? Conférences, expositions, salons, symposiums, ont été supprimés. Les entreprises ont cherché à s'adapter pour continuer à communiquer avec les parties prenantes : collaborateurs, clients, fournisseurs, prescripteurs... Elles ont expérimenté de nouvelles formes de partage de l'information. Dans quelles proportions reviendront-elles en arrière ?

Réponse à toutes ces questions dans quelques semaines. Du moins faut-il l'espérer. ▀

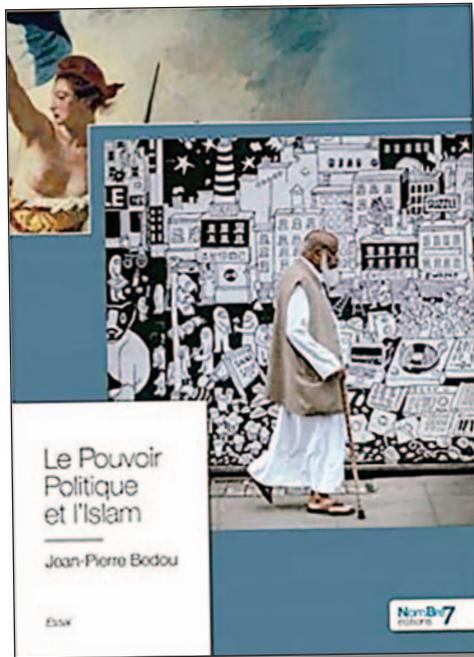
Fiasco contre le CORANovirus

■ Camille Galic

camille-galic@present.fr

NOS LECTEURS le savent : le pouvoir tremble depuis que la virulence du Covid-19 exige la prolongation du confinement très au-delà du 23 avril, date du début du ramadan. Ce dernier étant d'ordinaire motif, dès la rupture du jeûne, à des festivités et à des rassemblements très au-delà des lieux d'habitation, son interdiction cette année risquerait, de la cité strasbourgeoise de la Meinau aux quartiers nord de Marseille, de provoquer des émeutes. Est-ce pour conjurer le péril que, muet avant Pâques, le chef de l'État a eu le 13 avril des mots doux pour les musulmans après que Laurent Nuñez, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur Castaner, eut porté un sale coup au sacro-saint ordre républicain en signifiant fin mars aux préfets des départements à risques et notamment de la Seine-Saint-Denis que « ce n'est pas une priorité que de faire respecter dans les quartiers les fermetures de commerces et de faire cesser les rassemblements » ? Avec ce beau résultat d'une explosion des cas de Covid-19 dans le « 9-3 ».

Dans ce contexte, le dernier livre de Jean-Pierre Bedou, *Le Pouvoir politique*



et l'Islam (1), sous-titré « Un fiasco permanent de nos gouvernants », présente un intérêt tout particulier.

Général de gendarmerie, l'auteur détaille en effet comment, tout comme les multiples (et toujours plus dispendieuses) « politiques de la ville » visant à l'intégration des immigrés, a échoué « l'empilement de tentatives » menées depuis

1989, de Pierre Joxe sous Mitterrand à Gérard Collomb sous Macron, pour faire de l'Islam un interlocuteur fiable et cohérent dans le cadre de la loi de 1905.

Tâche herculéenne puisque les Pakistanais, Turcs, Maghrébins et Africains que nous avons l'honneur – sinon l'avantage – d'accueillir sur notre sol en toujours plus grand nombre diffèrent par les rites et l'(in)organisation de leur clergé mais aussi par les dogmes. Un patchwork aggravé par les insupportables, mais pourtant tolérées, ingérences nationales et financières des pays d'origine.

L'essor de l'Islam, conséquence de la déchristianisation

André Malraux avait prédit que le XXI^e siècle serait religieux mais ce que n'ont pas compris les gouvernements successifs, totalement déchristianisés, c'est la force et le rayonnement d'une religion, fût-elle aussi primaire que l'Islam – mais ce simplisme même est aussi son grand atout –, sur une masse de plus en plus nombreuse d'allogènes déracinés et souvent aigris qui, au-delà d'un Coran rarement lu, trouvent dans le culte de Mahomet un ciment et dans l'affirmation islamique, voire islamiste, une identité et

ce retour aux racines que l'on nous dénie. Sans parler des révoltés de souche et d'outre-mer qui, comme le redoutait le grand sociologue Jules Monnerot, voient dans l'Islam « le communisme du XXI^e siècle ».

Pour tenter d'endiguer ce qu'il faut bien appeler un séparatisme, et d'en finir avec un « fiasco » qui ne peut qu'empirer compte tenu de l'ouverture toujours plus grande à toute la misère du monde, le général Bedou, qui encense à plusieurs reprises « notre culture judéo-chrétienne » transcendée par les « Lumières », en appelle à une « volonté politique forte ». Outre le fait que l'on voit mal qui, *hic et nunc*, pourrait incarner cette volonté – pas l'actuel ministre de l'Intérieur Castaner et son secrétaire d'État, en tout cas ! –, on peut aussi se poser une question simple. Si la France avait résolu-ment fermé ses frontières et si elle était surtout restée « la fille aînée de l'Église », fière d'une civilisation et d'une mission millénaires (mais constamment flétries par les élites auto-proclamées), les musulmans ne l'auraient-ils pas respectée davantage ?

(1) Jean-Pierre Bedou : *Le Pouvoir politique et l'Islam*, 168 pages, 16,50 euros. Editions Nombre 7, contact@nombre7.fr ou 04 66 05 87 18. ▀

La Poste procède pour l'heure à la distribution du courrier **quatre fois par semaine** seulement. Encore cet engagement n'est-il pas respecté partout. Un lecteur de la Sarthe nous signalait récemment qu'il était privé de tout courrier depuis trois semaines. Le centre de tri du Mans, quand on l'appelle, répond qu'il faut attendre la fin du confinement.

Pour un quotidien, spécialement, cette situation est évidemment catastrophique. Cependant il nous semble essentiel de continuer à paraître pour informer, réinformer, analyser l'actualité... et maintenir ce lien si fort entre *Présent* et ses lecteurs, plus que jamais nécessaire en ces temps troublés.

Rappelons qu'existe l'abonnement numérique pour recevoir l'information en temps et en heure (www.present.fr). Par ailleurs la publication des hors-série continue. ▀



Démondialisation ?

Que se passera-t-il après ?

■ Rémi Tremblay

remi-tremblay@present.fr

Correspondant permanent au Québec

CETTE QUESTION, beaucoup de personnes se la posent. Qu'advient-il après la levée du confinement ? Si certains prévoient un retour à la normale, agrémenté de certaines difficultés causées par l'arrêt des activités économiques pendant cette longue période de confinement, d'autres, comme l'écrivain Denise Bombardier, croient que le monde ne sera plus jamais comme avant. Bombardier écrivait ainsi récemment qu'elle prévoyait un retour aux « valeurs anciennes » et un rejet du « relativisme » dominant actuellement notre société.

Le Premier ministre québécois François Legault croit, quant à lui, que nous vivrons une certaine « démondialisation » et que l'économie se rebâtera sur des bases locales plutôt qu'internationales. Pour lui, c'est la meilleure voie de relance pour l'économie et cela aura de plus un effet bénéfique sur l'environnement. C'est dans cette optique que, avec ses ministres, il élabore des projets pour le retour à la normale. Visant une économie nationale forte, il projette de diminuer le fardeau fiscal pour permettre d'accroître le pouvoir d'achat et donc la demande, et ce malgré les investissements et les dépenses majeures engendrées durant les dernières semaines.

Si ces projets sont louables, il n'en demeure pas moins que le Québec fait partie du Canada, un pays qui multiplie les traités de libre-échange depuis les années 90 et a donc aboli la plupart des taxes d'importation pour les produits provenant de ses principaux partenaires économiques. Comment on pourra conjuguer une économie mettant en avant l'achat local et ces traités de libre-échange demeure un mystère. Il faudra davantage que de simples discours faisant la promotion de l'achat local. ▀



François Legault,
Premier ministre québécois.